

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

DIMANCHE 4 JUIN 1916

Grave affaire à la « *Pass-Zentrale* » où se délivrent les passeports pour l'étranger. Des officiers et sous-officiers préposés à ce service qui fonctionne, place Royale, dans les locaux de la Cour des Comptes, avaient fondé entre eux une mutualité clandestine d'un genre nouveau. Sur recommandation d'un cafetier du bas de la ville, qui était de mèche, ils délivraient des passeports dont il ne restait pas trace dans la comptabilité. Le solliciteur déposait 75 francs entre les mains du cafetier et, si l'affaire réussissait, en versait encore 125 en échange du précieux permis. Dans le règlement entre complices les officiers s'attribuaient la part du lion, 175 francs sur l'ensemble des 200. Les prix d'ailleurs étaient variables et montaient parfois jusqu'à 1.200 francs quand le solliciteur semblait cossu.

Le service fonctionnait à merveille et rapportait à la collectivité un fameux denier. Mais tant va la cruche à l'eau ... Une dame ayant sollicité un passeport, un des associés, galamment, s'empressa de lui préparer le document. Après quoi, ayant d'un coup d'œil jugé sa cliente, il ajouta:

- *C'est huit cents francs !*

La quémandeuse se récria :

- *Huit cents francs ? Mais, hier, une de mes amies n'a payé que 250 francs !*

Et elle écrivit ingénument au Gouverneur général pour lui demander quel était le juste prix.

Son Excellence ordonna une enquête et le tripotage fut mis à nu. D'urgence un Conseil de guerre fut convoqué. Deux officiers, dit-on, ont été passés par les armes ; les autres coupables ont été cassés ou envoyés au front.

Voir aussi WHITLOCK, Brand ; « *Commerce et corruption* » (chapitre XV de 1916) in ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; Paris ; Berger-Levrault ; 1922, pages 340-342.